

Université Paris Cité : « Faire vivre l'interdisciplinarité » entre les facultés (É. Kaminski)

© Université Paris Cité

Édouard Kaminski - © Université Paris Cité



Écoutez cet article

00:00

00:00  

« Nous devons aller au bout d'un modèle matriciel dans notre université. Vu notre taille, l'échelon facultaire est indispensable. En revanche, solidifier ces Facultés entraîne un risque de fonctionnement en silo, voire de perte de vision d'une politique d'établissement. Pour éviter cela, nous avons des dispositifs "transverses" extrêmement importants », déclare [Édouard Kaminski](#), président d'Université Paris Cité, dans un entretien à News Tank, le 27/11/2023. Élu à la tête de l'université le 22/06/2023, il fait le point sur les enjeux en matière de recherche.

« Il faut des structures claires, car chacun doit savoir se situer dans une unité de recherche, une composante, une Faculté, mais avec le souci de faire vivre l'interdisciplinarité entre nous. Je garde le sentiment que nous pouvons faire davantage, et c'est une réflexion que je pourrais proposer à la communauté dans un second temps », ajoute-t-il, se disant « favorable à la mise en place d'un guichet d'accompagnement de projets interdisciplinaires ».

Il souhaite aussi faire évoluer le processus de labellisation des unités propres de recherche, pour se rapprocher de celui des [UMR \(Unité mixte de recherche\)](#), alors que leur évaluation par le [Hcéres \(Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur\)](#) est en cours.

Quant à la mission Gillet sur l'évolution de l'écosystème français de [R&I \(Recherche et innovation\)](#), en tant que président d'une université intensive de recherche, il « trouve compliqué de positionner des agences de programme au niveau des opérateurs de recherche : je reste sensible au sujet du conflit d'intérêts sur le fond, malgré tout le respect que j'ai pour l'intégrité des collègues ».

Un autre volet de l'entretien porte plus largement sur ses premiers mois de président, et notamment sur les enjeux de gouvernance.

« Essentiel de continuer à utiliser les instances centrales »

Pour Édouard Kaminski, le Sénat académique, « y compris dans sa formation restreinte pour les promotions et primes des E-C », est le premier dispositif transverse important.

« Il est essentiel de continuer à utiliser ces instances centrales qui donnent des lignes directrices de gestion et valident des arbitrages, pour ne pas avoir une université à trois vitesses. C'est un fonctionnement en tension, car chaque Faculté veut une solution la plus adaptée à sa communauté. Mais le dialogue permanent entre les deux échelons nous fait avancer. »

Il prend pour exemple la répartition des primes : « Nous restons dans l'idée qu'un travail préparatoire important est fait par les CA (Conseil d'administration)C (Conseil académique) facultaires, mais qu'il remonte bien au Sénat académique en formation restreinte, pour éventuellement équilibrer certains arbitrages entre disciplines et entre Facultés, en prenant en compte l'historique par exemple, ou l'équilibre femmes/hommes au niveau de l'université. »

Labex (Laboratoire d'Excellence), instituts, graduate school : « Je crois beaucoup aux nouveaux dispositifs »

Concernant la vie académique en commun, « je crois beaucoup aux nouveaux dispositifs, qui ne sont pas structurants, mais dynamisants », indique-t-il, listant :

- « **nos Labex**, qui existent historiquement et peuvent être trans-facultés et trans-composantes ;
- **nos instituts interdisciplinaires**, qui sont extrêmement transverses et impliquent fortement le secteur SHS ;
- **nos instituts hors murs**, proposés au départ par la Faculté de santé pour faire travailler ensemble des collègues issus des sites ex Paris-7 et Paris-5 sur des thématiques comme le diabète, les sciences cardiovasculaires, etc... Ils ont pris, rapidement pour certains, une vocation trans-facultaire, par exemple Microb'UP Institute sur la Faculté de santé, la Faculté des sciences et l'Institut Pasteur ; ou encore un institut sur Neurosciences et cognition qui implique tous les secteurs de notre université ;
- **nos graduate schools**, puisque certaines sont portées entre plusieurs Facultés, notamment de sciences et de santé ».

« Financer des Labex internes » via l'Idex (Initiative(s) d'excellence)

Alors que l'université compte huit labex, dont la labellisation prendra fin en 2025, ceux-ci « ont montré leur pertinence, certains avec des résultats exceptionnels », estime le président.

« Nos établissements Idex ont vocation à poursuivre le financement de cet outil, mais on ne peut pas envisager de fossiliser des groupes bénéficiant d'un Labex et d'autres non. Nous réfléchissons donc à la manière dont l'Idex peut financer des Labex internes, en complément de ceux qui poursuivront leur existence. C'est un sujet de stratégie scientifique majeur. »

Selon lui, certains instituts hors murs et interdisciplinaires « ont d'ores et déjà la dynamique critique pour se positionner comme Labex internes, et je ne doute pas de la capacité de nos collègues à en proposer d'autres ».

« L'idéal aurait été de basculer sur un appel externe avec un jury international, pour éviter les conflits d'intérêts en interne et financer les projets très bien évalués. Mais presque toutes les autres universités Idex ont déjà décidé ce qu'elles faisaient avec leurs Labex et nous lancerons une procédure équivalente en interne faute d'appel national. »

« Trouver une voie spécifique de soutien à l'interdisciplinarité »

« Le système d'AAP, ouvert un jour, fermé le lendemain, ne favorise pas l'émergence de l'interdisciplinarité autre qu'opportuniste. Je souhaite trouver une voie spécifique de soutien à l'interdisciplinarité, qui nécessite du temps et des efforts particuliers, et dont le financement ne peut pas forcément être déclenché avec les critères habituels », indique aussi le président.

Pour son idée d'un guichet d'accompagnement de projets interdisciplinaires, il fait le parallèle avec le guichet unique de prématuration de l'université : « Les collègues viennent avec un projet qui est identifié, qualifié, discuté, éventuellement repart pour être retravaillé, et au bout d'un moment est financé et peut l'être alors dans la durée. Cette voie serait complémentaire des instituts interdisciplinaires thématiques, pour avoir une plus grande diversité de projets. »

UPR (Unité propre de recherche) : « un second temps d'appropriation des conclusions du rapport Hcéres, au même titre que les UMR »

« Nous sommes passés d'un système d'équipes d'accueil à des UPR, qui bénéficient du même modèle de dotation que les UMR. Pour nos E-C (enseignant(s)-chercheur(s)), cela rompt avec l'idée que les équipes d'accueil seraient moins bien financées ou considérées que les UMR. Toutes nos unités sont par ailleurs soumises à l'évaluation par le Hcéres, qui est en cours », indique Édouard Kaminski.

« En complément, je souhaite que les UPR bénéficient d'un second temps d'appropriation des conclusions du rapport Hcéres, au même titre que les UMR qui passent devant le CoNRS (Comité national de la recherche scientifique) et/ou le conseil scientifique de l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale). Les directeurs d'UPR seraient entendus par une commission ad hoc externe. Cette audition serait la dernière étape avant de lancer le cheminement institutionnel de validation des projets d'unité par la commission recherche facultaire, puis par le Sénat académique et par le CA (Conseil d'administration). »

« Cette étape supplémentaire est pertinente, car les commissions facultaires sont internes : soit leurs membres se prononcent sur des unités très proches d'eux, avec d'éventuels liens d'intérêt, soit sur des unités plus éloignées de leur champ scientifique, rendant l'expertise difficile. »

« Cette nouveauté peut toutefois perturber ou inquiéter les collègues, et il faudra montrer que ce n'est pas trop lourd et utile pour éclairer les instances internes. »

Trois projets de restructurations d'unités

Par ailleurs, « plusieurs unités évoluent, avec notamment trois projets de restructuration portant une grande ambition scientifique :

- après la fusion des deux UFR (Unité de formation et de recherche) d'odontologie, la **création d'une UMR unique en odontologie**, créée avec l'Inserm et installée dans un premier temps à Montrouge, mais qui a vocation à rejoindre le campus Saint-Ouen, où nous nous battons jusqu'au bout pour qu'il y ait en odontologie à la fois la formation, la recherche et le soin ;
- la **restructuration d'une grande unité de recherche sur le site de Saint-Louis**, qui est dans une dynamique positive avec l'obtention d'un IHU (Institut hospitalo-universitaire) ;
- la **création d'une nouvelle unité de recherche en sociétés-humanités** à partir d'une UMR en études anglophones et d'une unité de recherche propre en histoire et civilisations ».

Campus hospitalo-universitaire Saint-Ouen Grand Paris Nord : « Tout est aujourd'hui réglé »

Le projet de Campus hospitalo-universitaire Saint-Ouen Grand Paris Nord a connu plusieurs rebondissements : le tribunal administratif de Montreuil du 10/07/2023 avait annulé l'arrêté portant DUP (déclaration d'utilité publique) du projet, notamment pour défaut d'information du public ; mais la Cour administrative d'appel, saisie par l'AP-HP, a prononcé le 25/10 le sursis à exécution sur le jugement initial et donné un délai de six mois pour régulariser le dossier d'enquête publique.

« À ma connaissance, il n'y a pas eu d'impact fort sur l'avancée du projet. Il y aurait pu y en avoir si la DUP était définitivement tombée. Tout est aujourd'hui réglé. J'ai bien sûr été alerté en permanence sur le suivi juridique de ce dossier, mais nous n'avons pas eu à activer les différents scénarios qui avaient été préparés en fonction de la décision », indique Édouard Kaminski.

Agences de programmes : « Les universités de recherche sont très sceptiques »

Concernant les mesures proposées par la mission Gillet, « je ne sais pas trop à quel point me vouer, car il y a par exemple un rapport parlementaire qui pointe des divergences d'interprétation », indique Édouard Kaminski.

« Je ne demande qu'à être convaincu, je suis pragmatique, mais j'ai des réserves sur ce sujet, car je vois encore mal comment on le combine efficacement au rôle d'université cheffe de file. J'ai le sentiment que les discussions sont même un peu stériles : les organismes sont convaincus qu'ils peuvent jouer les deux rôles, les universités de recherche sont très sceptiques. Je ne vois pas vraiment comment sortir de ce débat. »

Et d'ajouter : « Je ne sais pas si la gouvernance des PEPR (Programmes et équipements prioritaires de recherche) était censée être une preuve de concept. Cela a été un épisode compliqué pour les universités de recherche. J'espère que les PEPR se dérouleront tous bien, mais j'ai cru comprendre que certains avaient du mal à démarrer. Ce sont des objets parfois difficilement appréhendables au niveau de la présidence d'une université, et je n'ai pas l'impression qu'ils ont tous démontré leur efficacité à la fois pour le montage et le lancement. »

« Donc si les PEPR étaient les parangons de ce qu'on entend par pilotage national de la recherche, je ne serais pas totalement convaincu. Ce qui se passe en ce moment ne m'apparaît pas comme l'exemple d'une politique publique totalement éclairée et performante. »

Mission interministérielle sur la recherche biomédicale : prendre en compte les « spécificités parisiennes »

Quant à la mission interministérielle en cours sur la recherche biomédicale, « c'est un dossier où [Udice \(Association réunissant les universités labellisées Idex\)](#) est très présente. L'enjeu est de rappeler que l'université est au cœur du dispositif. Comme beaucoup de dossiers, nous avons par ailleurs nos spécificités parisiennes, et j'espère qu'elles seront bien prises en compte dans les préconisations qui seront faites ».

« Tout le monde a le même souhait d'un fonctionnement plus harmonieux, notamment sur les stratégies partagées, les gouvernances croisées, la bonne valorisation des données pour assurer le meilleur continuum possible entre recherche fondamentale, translationnelle et clinique. »

Du côté de Paris Cité, « nous avons des sujets spécifiques avec l'AP-HP qui nécessitent des discussions ad hoc, et pas forcément de s'en remettre à un rapport. Nous portons notamment des [IHU](#) et des [RHU \(Recherche Hospitalo-Universitaire en santé\)](#) avec l'AP-HP. Pour ces derniers, nous avons travaillé ensemble pour positionner tel sujet en portage AP-HP et tel sujet en portage UPCité, mais toujours avec une vision partagée ».

« Je crois vraiment à la bonne intelligence des individus et à la nécessité d'éviter les barrières artificielles. Mais si les personnes se méfient et ne veulent pas travailler ensemble, ce n'est pas avec des solutions institutionnelles qu'on va arranger les choses. »

Simplification administrative en recherche : des travaux en cours avec l'Inserm et le [CNRS \(Centre national de la recherche scientifique\)](#)

L'Université Paris Cité est l'un des 14 sites universitaires sur lesquels sont lancés des projets pilotes sur la simplification en recherche, à la suite du rapport de la mission Gillet sur l'évolution de l'écosystème [ESR \(Enseignement supérieur et recherche\)](#) :

« Nous allons lancer un audit sur la PGP (plateforme de gestion partagée) avec l'Inserm, qui s'applique aujourd'hui plutôt au périmètre ex-Diderot, et en tirer les conséquences pour les chercheurs, les unités et les tutelles. Si tout se passe bien, nous proposerons qu'elle soit élargie à l'ensemble de notre périmètre santé », indique le président.

Par ailleurs, « nous sommes en discussion avec le CNRS pour interroger nos unités et identifier pour chacun des process, ce que la ministre Sylvie Retailleau a qualifié de "mieux-disant", c'est-à-dire quelle tutelle rend le meilleur service, le plus rapide et efficace. Nous espérons ensuite proposer un ensemble de règles les plus pertinentes possibles ».

L'appel à projets pour les SHS « très attendu de nos communautés »

« J'aimerais que l'université puisse se positionner sur le futur appel pour les [SHS \(Sciences humaines et sociales\)](#), qui est très attendu de nos communautés. Cela commence à être un peu l'arlésienne. On a aussi l'impression que les choses évoluent dans le temps : faut-il un ou deux appels, n'y a-t-il pas trop d'objectifs fixés en amont par rapport aux attentes des communautés ? », déclare aussi Édouard Kaminski.



Édouard Kaminski

Président @ Université Paris Cité (EPE)

Professeur en Volcanologie physique @ Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP)

Parcours

Depuis juin 2023

[Université Paris Cité \(EPE\)](#)
Président

Depuis septembre 2007

[Institut de Physique du Globe de Paris \(IPGP\)](#)

Octobre 2019 - juin 2023

Professeur en Volcanologie physique

[Université Paris Cité \(EPE\)](#)

Vice-président en charge de la recherche

Novembre 2018 - juin 2023

[Université Sorbonne Paris Cité \(USPC\)](#)

Vice-président en charge du pilotage de l'Idex Université de Paris

Septembre 2009 - janvier 2016

[Université Paris 7 - Diderot](#)

Directeur de l'UFR STEP

Septembre 2009 - janvier 2016

[Institut de Physique du Globe de Paris \(IPGP\)](#)

Directeur adjoint

Septembre 2000 - août 2007

[Université Paris 7 - Diderot](#)

Maître de conférences en Géophysique

-

Établissement & diplôme

N.c. - 2003

[Université Paris 7 - Diderot](#)

Habilitation à diriger des recherches

N.c. - 1997

[Université Paris 7 - Diderot](#)

Doctorat en géophysique

N.c. - 1992

[École normale supérieure de Lyon \(ENS de Lyon\)](#)

Diplômé

-

Fiche n° 33251, créée le 08/11/2018 à 09:40 - Màj le 27/11/2023 à 15:38



Université Paris Cité (EPE)

Université, sous forme d'établissement expérimental, créée par décret du 21/03/2019, et née au 01/01/2020 de la fusion des universités Paris 5 Descartes et Paris 7 Diderot et de l'intégration de l'Institut physique du globe de Paris.

Catégorie : Universités

Adresse du siège

Service Facturier
85 Boulevard Saint Germain
75006 Paris France

Général

Date de création

21/03/2019

Statut	EPCSCP de type expérimental
Tutelles	Ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche
Implantations (dont siège)	Paris (siège)
PIA	Idex
Présidence	Président : Edouard Kaminski

Effectifs de doctorants contractuels

2021-22	282
2020-21	865
2019-20	831
2018-19	843

Source(s) : Open Data Mesri

Effectifs E-C titulaires

2021-22	2 462
2020-21	2 471
2019-20	2 433
2018-19	2 427

Source(s) : Open Data Mesri

Maîtres de conférences et professeurs des universités exclusivement.

Produits encaissables (M€)

Budget initial 2023	670,9 M€
2022	637,5 M€
2021	613,8 M€

Source(s) : Open data MESR

Les produits encaissables correspondent aux produits de fonctionnement de l'exercice qui se traduisent par un encaissement (à différencier des produits sans flux de trésorerie). Ils comprennent essentiellement la subvention pour charges de service public et les ressources propres.

Dépenses de personnel (M€)

Budget initial 2023	540,4 M€
2022	508,9 M€

2021	495,0 M€
------	----------

Source(s) : Open data MESR

Fonds de roulement (en jours)

Budget initial 2023	24,5
---------------------	------

2022	40,0
------	------

2021	51,2
------	------

Source(s) : Open data MESR

Fonds de roulement en jours de charges décaissables

Résultats PIA

Excellences	Vague 1 (2017) : 30M€
-------------	-----------------------

AMI CMA	Vague 2 (2022) : 5,95M€ pour 1 projet
---------	---------------------------------------

Fiche n° 8461, créée le 01/04/2019 à 05:27 - Màj le 07/03/2022 à 10:49

© News Tank Éducation & Recherche - 2023 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »